

et les fourrages sont sous remise, se livrent à un repos bien mérité après tant de labeurs, qui consiste en danses, en visites chez leurs connaissances et à se réunir à la veillée pour y faire l'épluchette. C'est en épluchant le blé-d'Inde que le plaisir est grand, surtout si un garçon ou une fille trouve un blé-d'Inde rouge... L'auteur de l'heureuse trouvaille à le privilège d'embrasser celle qu'il aime le mieux, dans la réunion. Le blé-d'Inde dont les graines sont rouges—ce qui est assez rare—engendre un flirtage bien inoffensif, comme vous voyez, puisque le baiser se donne tout bonnement devant les parents et amis, et plus d'un garçon timide a, par l'agence de ce baiser muet, scellé une alliance légitime qui a fait le bonheur de sa vie.—G. OUMET.

L'UNIFORME DES MILITIENS EN 1812.—Beaucoup de personnes m'ont demandé des renseignements sur le costume que portait la milice durant la guerre de 1812. Les rapports des officiers commandants ne parlent pas du genre d'habillement. Une lettre de l'agent du Haut-Canada à Londres, en date du 31 janvier 1821, contient le renseignement demandé que j'insère ici au profit des investigateurs, si légère que soit la satisfaction qu'il est de nature à donner.

La lettre porte ceci : "Un officier supérieur de la ligne, qui a servi quelque temps avec la milice incorporée, dit que les miliciens n'avaient pas d'uniforme régulier. Les uns avaient des habits rouges à revers bleus ou rouges, les autres des habits verts, mais la plupart n'en avaient pas du tout.—DOUGLAS BRYMNER.

LES PROTONOTAIRES APOSTOLIQUES CANADIENS.—Les protonotaires apostoliques sont presque nés avec l'Eglise. Pendant les persécutions, c'est à eux qu'était confiée la charge de recueillir les actes des martyrs, pour transmettre à la postérité le souvenir de leurs souffrances et le témoignage de leur foi. Au moyen âge, les protonotaires apostoliques prirent tellement de l'importance, qu'ils voulurent avoir préséance sur les évêques. Ce n'est qu'en 1559 que Pie II mit fin à cette prétention. Les protonotaires jouissaient, autrefois, d'un très grand nombre de privilèges. Le plus important était d'instrumenter dans les causes des saints, et de servir de notaires à la Cour pontificale. Pie IX a réduit considérablement ces privilèges.

Le collège des protonotaires apostoliques se divise en trois classes distinctes : les protonotaires participants, les protonotaires *ad instar participantium* et les protonotaires titulaires ou noirs. Les protonotaires participants *ad instar participantium* portent l'habit prélatice, c'est-à-dire le même que les évêques ; quant aux protonotaires apostoliques titulaires ou noirs leurs vêtements sont noirs.

Les Canadiens dont les noms suivent ont été élevés à la dignité de protonotaire apostolique : Mgr Michel-François Ransonet ; Mgr Urbain Boiret ; Mgr Narcisse Doucet (Chicoutimi) ; Mgr J.-N. Ritchot (Saint-Boniface) ; Mgr Charles Guay (Saint-Joseph de Lévis) ; Mgr Benjamin Paquet (Québec) ; Mgr T.-E. Hamel (Québec) ; Mgr J.-C.-K. Laflamme (Québec) ; Mgr C.-E. Légaré (Québec) ; Mgr C.-A. Marois (Québec) ; Mgr G.-E. Brochu (Southbridge, E.-U.) ; Mgr C.-O. Caron (Trois-Rivières) ; Mgr J.-O. Routhier (Ottawa) ; Mgr L.-M. Dugas (Cohoes, E.-U.) ; Mgr J.-C. Marquis (Saint-Célestin) ; Mgr Antoine Labelle (Saint-Jérôme) ; Mgr E.-C.-H. Langevin (Rimouski) ; Mgr T. Tanguay (Sherbrooke) ; Mgr Z. Racicot (Montreal) ; Mgr L.-Z. Champoux (Saint-Polycarpe) ; Mgr Bernard O'Reilly (New-York, E.-U.) ; Mgr C.-E. Poiré (Sainte-Anne de La Pocatière).—P.-G. R.

(Des "Recherches Historiques")

En vain les sociétés se révoltent contre l'ordre divin elles y rentrent par l'audace même de leurs transgressions. Dieu emploie aux œuvres de sa justice les prodiges effrayants de l'insolence et de l'iniqité humaines, et les révolutions passent comme la charrue sur le champ plein d'ivraie qu'il veut ensemençer de nouveau.—LOUIS VEUILLLOT.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'industrie du corail à Naples

Bien que les bijoux de corail ne soient plus guère de mode, alors qu'ils étaient si appréciés jadis, le travail de cette substance n'a pas cessé à Naples : mais on l'emploie surtout à faire des mosaïques. Celles-ci sont obtenues par un mélange d'écaïlle, de nacre, de lames métalliques et de corail, et l'on en décore des boîtes, des cadres, des mandolines, des guitares, etc.

La main indicatrice de la santé

Le *Journal d'Hygiène* consacre une intéressante petite note à la poignée de main et aux indications que peut en tirer un praticien sagace. La poignée de main assurée et franche d'un homme sincère et bien portant est plutôt rude : quand elle se donne contrairement aux exigences du tact ou de la politesse, elle indique une faiblesse momentanée de la force physique. La main qui se tend flasque et sans pression dénote une faiblesse de corps et d'esprit. La poignée de main rapide et nerveuse est l'indice d'un tempérament vif et facilement surexcitable ; la main passive et sans nervosité appartient toujours à une personne malade.

La fièvre n'a pas de plus efficace indicateur que la main et la consultation qu'on peut en retirer par une étude approfondie permet de diagnostiquer presque absolument l'état de maladie ; mieux que le cerveau, la main est le critérium de notre organisme : il faut savoir l'interroger.

Le suc de champignon contre le venin de vipère

Un savant français de grand mérite, M. Phisalix, poursuit, depuis assez longtemps, des recherches sur le venin des serpents, notamment des vipères, et sur les contrepoisons, les antitoxines, les vaccins qu'on peut opposer à ce venin.

Il est déjà arrivé à des résultats bien curieux, sinon encore absolument pratiques : c'est ainsi qu'il a constaté que des injections de suc extrait des tubercules de dahlia vaccinent contre la morsure des vipères, et maintenant il observe les mêmes propriétés dans le suc des champignons. Inoculez sous la peau d'un cochon d'Inde (le patient ordinaire) le suc extrait d'un champignon de couche, soit par simple pression, soit par macération dans l'eau, etc., vous rendez l'animal réfractaire au venin du serpent.

Seulement, ce qui ne permet guère d'employer pratiquement ce procédé, c'est que ce suc de champignon, si précieux à un certain point de vue, n'est pas sans de graves inconvénients, provoquant souvent par lui-même un empoisonnement spécial, des complications infectieuses locales, etc.

A quelle distance entend-on le tonnerre

En se basant sur la vitesse de transmission du son on cherche assez souvent à se rendre compte de la distance à laquelle peut s'être produit un coup de tonnerre dont l'éclair a précédé très sensiblement le roulement : pour cela on s'accorde généralement à évaluer la distance d'un orage d'après l'intervalle de temps qui s'écoule entre la vision de l'éclair et l'audition du bruit, en estimant qu'une durée de 3 secondes correspond à un éloignement d'un kilomètre. Cette façon de calculer semble suffisamment exacte, et, en se basant sur elle, certains observateurs ont recherché à quelle distance maxima il est possible d'entendre un orage. D'une manière générale, le grondement du tonnerre ne porte pas à plus de 25 kilomètres ; cependant une publication technique allemande fort sérieuse rapporte une observation faite récemment à Norden, au bord de la mer, et où 120 secondes se seraient écoulées entre l'éclair et le tonnerre, ce qui correspondrait effectivement à une distance énorme de 40 kilomètres. En tout cas, il est bien facile à n'importe qui de se livrer à des expériences en la matière.

Les insectes et la contagion

L'opinion s'affirme de jour en jour que les piqures d'insectes sont un facteur des plus puissants dans la transmission des maladies. Voilà bien longtemps que l'on disait que le charbon est transmis, le plus souvent, par des piqures de mouches, et nous avons cité l'autre jour la propagation de la fièvre malarienne par les moustiques. Le Dr Meyer vient de prouver, par des expériences faites à Formose, que c'est aussi le moustique qui inocule la filaire, maladie fort grave et très fréquente dans les pays chauds. D'après Finlay, comme le rappelait dernièrement le Dr A. Cartaz, la fièvre jaune serait transmise également par des piqures de moustiques. Le célèbre docteur allemand Koch, qui vient de publier une longue étude sur la peste du bétail dans l'Afrique du Sud, estime que là, encore, la contagion est causée par les piqures de moustiques. On peut citer des personnes qui ont poussé l'amour de la science jusqu'à se soumettre à des expériences pour éclaircir cette question : elles se sont fait piquer par des moustiques recueillis dans une région où régnait la fièvre paludéenne, et elles ont bientôt été frappées d'accès de fièvre intermittente. Nous devons ajouter que la mouche vulgaire est presque aussi dangereuse, bien qu'elle ne pique guère : mais avec ses pattes, sa trompe, elle transporte partout les germes les plus divers.

Ainsi donc, guerre aux mouches et aux moustiques.

CARNET DE LA CUISINIÈRE

Potage printanier.—Prenez carottes, navets, panais, poireaux, pointes d'asperges, petits pois, petits oignons que vous coupez en petits filets, de la laitue, cerfeuil, un peu hachés ; faites cuire à moitié avec du beurre ou de la graisse, mouillez ensuite de bouillon gras ou d'eau, achevez de cuire ; ajoutez une purée quelconque ; salez, poivrez et trempez avec un peu de pain ou servez sans pain.

Côtelettes milanaises.—Trempez dans du beurre tiède des côtelettes parées et panez-les avec de la mie de pain et du fromage parmesan râpé. Battez 2 oeufs entiers et y retrempez les côtelettes pour les paner de nouveau avec pain et fromage ; passez-les au beurre et les y faites cuire de belle couleur ; servez sur une sauce tomate.

PRIMES DU MOIS DE JUIN

LISTE DES RÉCLAMANTS

Montréal.—E. Lemay, 572, rue St-André ; Mlle Mathilda Charette, 20, rue Hunter ; Mme L.-M. Clavet, 378, rue St-André ; Roch Thibodeau, 127, rue Duvernay ; J.-V. Bonneville, 605, rue St-Antoine ; J.-B. Normand, 200, rue Sanguinet ; Henri Comte, 501, rue St-Urbain ; Joseph Bourbonnière, 200, rue Maisonneuve ; G.-Jos. Renault, 345, rue St-Hubert.

Québec.—S. Richard, 400, rue St-Jean ; Mlle Charland, 260, rue St-Olivier ; Mme Alma Lacroix, 24½, rue d'Iberville ; Paul Fecteau, 32, rue Morin, St-Sauveur ; L. Paquet, 359, rue St-Valier, St-Roch ; Victor Marier, 139, rue d'Aiguillon ; D.-P. Gauvin, 132, rue St-Patrice.

Saint-François de Montmagny.—Mlle Marie-Emilio Boivin.

Saint-Eustache, Manitoba.—Robert Leclerc.

Sainte-Anne des Chênes, Manitoba.—Dr F.-X. Demers.

Hull.—J.-Alfred Bernier.

L'Epiphanie.—L.-P. Fortin.

Granby.—T. Lecompte.

Laprairie.—A. Thomas.

Sherbrooke.—Donat Godbout.

Ottawa.—J.-F.-X. Lapierre, 273, rue St-Patrice.

Windsor Mills.—Arthur Dufresne.

Fall-River, Mass.—Dr F. de Borgia Bergeron, 181, rue Division.